



GUIDE DE PRESENTATION DE **L'HDR**

La présentation de **L'HDR** constitue une procédure précise au cours de laquelle vous devrez veiller au respect de différentes formalités et délais, établis selon la législation en vigueur.

Important : cette **procédure ne peut démarrer que si l'inscription à l'université a été effectuée et validée.**

Le présent guide a été conçu **afin de réunir l'ensemble des éléments nécessaires pour vous accompagner dans vos démarches :**

Règles de constitution du jury.....	P1
Disciplines de L'HDR	P2
La soutenance de L'HDR en 3 étapes (check list).....	P4
Remise du diplôme et contacts pour les démarches de soutenance	P5
Liste de salles	P6

REGLES DE CONSTITUTION DU JURY :

(arrêté du 23 novembre 1998 modifié relatif à l'HDR)

- Les rapporteurs sont au nombre de 3 :
 - Dont 2 au moins doivent être habilités à diriger des recherches et être extérieurs à l'Université de Lille, ou pour les candidat.e.s extérieur.e.s, à leur établissement de rattachement, ils ne doivent pas avoir d'implication dans le projet d'HDR, ni avoir signé de publication avec le.la candidat.e
 - L'établissement peut faire appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers (**validation par l'école doctorale**)
- Le jury est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale:
 - Le jury est composé d'au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique et pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique
 - La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés (liste ci –dessous).
- Le jour de la présentation, le jury désigne en son sein un président et deux rapporteurs ; ces derniers doivent être extérieurs à l'Université de Lille ou l'établissement de rattachement du/de la candidat.e. Le président de jury :
 - Doit être professeur ou assimilé
 - Ne peut participer à la présentation en visio-conférence

A titre exceptionnel, et, pour rappel, à l'exception de son président, les membres du jury peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats (compléter la demande de dérogation prévue à cet effet).

LISTE DES PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS D'UNIVERSITE

(arrêté du 15 juin 1992 modifié par l'arrêté du 19 février 2007)

Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France

Les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle

Les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers

Les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Les directeurs d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient

Les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales

Les sous-directeurs d'écoles normales supérieures

Les astronomes et physiciens régis par le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints

Les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques

Les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 septembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe

Les professeurs de première et de deuxième catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures

Les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques

LISTE DES DISCIPLINES PAR SECTIONS CNU

Lors de la saisie de votre jury, il vous sera demandé **d'indiquer** la discipline **de l'HDR**. Ce choix est de la plus **grande importance dans la mesure où c'est** cet intitulé qui figurera sur votre diplôme, pour cette raison, il **n'est possible de sélectionner qu'une seule discipline**. Ce choix doit se faire selon la nomenclature nationale ci-dessous :

Droit, économie et gestion

- **section 01** - Droit privé et sciences criminelles
- section 02 - Droit public
- section 03 - Histoire du droit et des institutions
- section 04 - Science politique
- section 05 - Sciences économiques
- section 06 - Sciences de gestion

Lettres et sciences humaines

- section 07 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
- section 08 - Langues et littératures anciennes
- section 09 - Langue et littérature françaises
- section 10 - Littératures comparées
- section 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- section 12 - Langues et littératures germaniques et scandinaves
- section 13 - Langues et littératures slaves
- section 14 - Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- section 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques
- section 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
- section 17 - Philosophie
- section 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, **épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art**
- section 19 - Sociologie, démographie
- section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- section 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
- section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- section 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale
- section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

Sciences

- **section 25** - Mathématiques
- section 26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
- section 27 - Informatique
- section 28 - Milieux denses et matériaux
- section 29 - Constituants élémentaires
- section 30 - Milieux dilués et optique
- section 31 - Chimie théorique, physique, analytique
- section 32 - Chimie organique, minérale, industrielle
- section 33 - Chimie des matériaux
- section 34 - Astronomie, astrophysique
- section 35 - Structure et évolution de la terre et des autres planètes
- section 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère
- section 37 - Météorologie, océanographie physique de l'environnement
- section 60 - Mécanique, génie mécanique, génie civil
- section 61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal

- section 62 - Energétique, génie des procédés
- section 63 - Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
- section 64 - Biochimie et biologie moléculaire
- section 65 - Biologie cellulaire

- section 66 - Physiologie
- section 67 - Biologie des populations et écologie
- section 68 - Biologie des organismes
- section 69 - Neurosciences

Pharmacie

- **section 39** - Sciences physico-chimiques et technologies pharmaceutiques
- **section 40** : Sciences du médicament
- **section 41** : Sciences biologiques

Disciplines médicales et odontologiques

- **section 42** - Morphologie et morphogenèse
- **section 43** - Biophysique et imagerie médicale
- **section 44** - Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition
- **section 45** - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène
- **section 46** - Santé publique, environnement et société
- **section 47** - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie
- **section 48** - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique
- **section 49** - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation
- **section 50** - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique
- **section 51** - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire
- **section 52** - Maladies des appareils digestif et urinaire
- **section 53** - Médecine interne, gériatrie, chirurgie générale et médecine générale
- **section 54** - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction
- **section 55** - Pathologie de la tête et du cou
- **section 56** - Développement, croissance et prévention
- **section 57** - Sciences biologiques, médecine et chirurgie buccales
- **section 58** - Sciences physiques et physiologiques endodontiques et prothétiques

Pluridisciplinaire

- section 70 - Sciences de l'éducation
- section 71 - Sciences de l'information et de la communication
- section 72 - Epistémologie, histoire des sciences et des techniques
- section 73 - Cultures et langues régionales
- section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Théologie

- section 76 - Théologie catholique
- section 77 - Théologie protestante

Pharmacie (mono-appartenants)

- section 85 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- section 86 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- section 87 - Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

LA PRESENTATION DE L'HDR EN 3 ETAPES :

J – 8 SEMAINES (les périodes de fermetures obligatoires sont à ajouter à ce délai)

Le candidat	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Saisit la proposition complète de jury en utilisant le tableau* prévu à cet effet et le fait valider par l'Ecole Doctorale ☞ Après visa de l'Ecole Doctorale, le transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des soutenances (soutenances@univ-lille.fr) <i>Les rapporteurs, sur avis du directeur de l'école doctorale, sont nommés par l'établissement et le retour des rapports doit être réalisé <u>au plus tard 3 semaines avant la date de présentation</u></i> ☞ Transmet le mémoire aux rapporteurs et autres membres du jury (<u>au minimum 8 semaines avant</u>) ainsi qu'au Service Affaires Doctorales – Bureau des soutenances à soutenances@univ-lille.fr accompagné d'un certificat d'inscription à l'Université de Lille – le mémoire peut être rédigé en français ou en anglais ☞ Réserve la salle pour la soutenance dès que possible (cf liste des salles p 6) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
-------------	---	--

J – 4 SEMAINES (les périodes de fermetures obligatoires sont à ajouter à ce délai)

Le Garant	☞ Confirme la date de soutenance et la composition du jury auprès de l'école doctorale	<input type="checkbox"/>
Le candidat	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des soutenances : <ul style="list-style-type: none"> • La proposition de jury définitive validée par l'école doctorale, le cas échéant • Le résumé du mémoire, version française et anglaise (ne pas dépasser une page par résumé) à soutenances@univ-lille.fr • La demande de dérogation*, le cas échéant, pour toute demande de confidentialité, soutenance à l'extérieur de l'Université de Lille ou demande de visio conférence, rédaction dans une langue étrangère autre que l'anglais <i>L'autorisation de présentation est transmise par l'établissement au garant et aux membres du jury. Le PV/Rapport est communiqué au garant</i> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

APRES LA SOUTENANCE

Le président du jury	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Transmet au Service Affaires Doctorales - Bureau des Soutenances, en version originale : <ul style="list-style-type: none"> • Le procès-verbal/rapport de soutenance signé par les membres du jury 	<input type="checkbox"/>
Le candidat	☞ Dépose son mémoire à la bibliothèque universitaire selon les modalités décrites en ligne : https://decadoc.typeform.com/to/grWMWw Le fichier déposé doit être celui de la version définitive (le cas échéant, version corrigée après soutenance), au format électronique PDF (version 1.4 minimum). La validité du PDF, pour l'archivage, devra au préalable avoir été vérifiée sur l'outil Facile (http://facile.cines.fr/)	<input type="checkbox"/>

* : Voir liste des documents à télécharger sur le site de l'Université de Lille

REMISE DU DIPLOME :

Une fois les démarches de soutenance terminées, il est important de pouvoir disposer de votre diplôme. En effet, tout au long de votre carrière, à tout moment, vous pourrez être amené à **justifier de l'obtention de l'HDR**. Il est donc capital de conserver précieusement ce document.

Votre dossier sera considéré comme étant complet dès que **l'ensemble des formalités** auront été accomplies. **C'est à partir de ce moment que** nous autoriserons l'édition du diplôme par la direction de la scolarité.

VOS CONTACTS POUR LES DEMARCHES DE SOUTENANCE :

- Création et instruction de votre dossier de soutenance :

☞ Service des Affaires Doctorales :

Responsable : Hélène SELOSSE (helene.selosse@univ-lille.fr)

Adjointe de la responsable : Céline DELOHEN (celine.delohen@univ-lille.fr)

Votre interlocuteur :

Bureau des Soutenances (Thèses et HDR) :

* ED BSL, SJPG et SMRE : Noémie DERUELLE (soutenances@univ-lille.fr) - 03.62.26.80.88

* ED SESAM, SHS, ENGSYS et MADIS : Laure EVRAERE (soutenances@univ-lille.fr) - 03.62.26.80.07

Cité Scientifique - Bâtiment A3 - Porte 53

- Contacts écoles doctorales :

☞ Ecole doctorale Biologie Santé :

Coordinateur : François DELCROIX (francois.delcroix2@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Marjorie VANDENHOVE (marjorie.vandenhove@univ-lille.fr)

Faculté de Médecine – Pôle Recherche – 1, place de Verdun – 59045 LILLE Cedex – Tél.

03.20.62.34.27

☞ Ecole doctorale SESAM (Sciences Economiques et Sociales, de l'Aménagement et du Management) :

Coordinatrice : Constance GOOSSENS (constance.goossens@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Constance GOOSSENS (ed.sesam@univ-lille.fr)

Bâtiment SH1 – Cité Scientifique – **59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex** – Tél. 03.20.43.47.32

☞ Ecole doctorale SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) :

Coordinatrice : Sabrina ABED (sabrina.abed@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Carole CALANDRE (carole.calandre@univ-lille.fr)

Campus Pont de Bois – Bâtiment F (Maison de la Recherche) – BP 60149 – 59653 VILLENEUVE

D'ASCQ Cedex

Tél. 03.20.41.60.28 ou 68 48

☞ Ecole doctorale SJPG (Sciences Juridiques, Politique, Gestion) :

Coordinatrice : Sophie RANCHY (sophie.ranchy@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Françoise VANHULLE (francoise.vanhulle@univ-lille.fr)

Faculté de Droit – 1, place Déliot – 59000 LILLE – Tél. 03.20.90.75.55

☞ Ecole doctorale SMRE (Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement) :

Coordinateur : Christophe VAN BRUSSEL (christophe.van-brussel@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Christophe VAN BRUSSEL (christophe.van-brussel@univ-lille.fr)

Bâtiment SN2 – Cité Scientifique – **59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex** - Tél. 03.20.43.40.62

☛ Ecole doctorale ENGSYS (Sciences **de l'Ingénierie et des Systèmes**)

Coordinatrice : Thi NGUYEN (thi.nguyen@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Thi NGUYEN (thi.nguyen@univ-lille.fr)

Bâtiment P3 - Cité Scientifique - **59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex** - Tél. 03.20.43.67.06

☛ Ecole doctorale MADIS (Mathématiques, sciences du numérique et de leurs interactions)

Coordinatrice : Aurore SMETS (aurore.smets@univ-lille.fr)

Contact soutenances : Aurore SMETS (aurore.smets@univ-lille.fr)

Bâtiment P3 - Cité Scientifique - **59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex** - Tél. 03.20.43.65.19

SALLES DE REUNION SITUEES SUR LES DIFFERENTS CAMPUS :

- Campus Cité Scientifique :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Service de santé au travail	Salle de réunion Maison de la Santé	10-15 personnes	Fanny CHARRIERE 03.20.43.65.51 fanny.charriere@univ-lille.fr
LILLIAD		-- personnes	Loredane NIGRO 03.20.43.41.78 loredane.nigro@univ-lille.fr
Département Chimie	Salle du Conseil C8 1 ^{er} étage	30-35 personnes	Liliane Masse 03.20.43.49.37 liliane.masse@univ-lille.fr
Département Mathématiques	Plusieurs salles disponibles		http://mathematiques.univ-lille1.fr/Salles-et-materiels/Salles-de-reunion
Département Physique	Salle du Conseil P5 2 ^{ème} étage Salle 252	20 personnes	Nathalie Damart 03.20.43.47.72 nathalie.damart@univ-lille.fr
Département Sciences de la Terre	Salle 128 Chamley	10 personnes	Marie-Christine Guiot 03.20.33.72.17 Marie-Christine.Guiot@univ-lille.fr
	Salle du Conseil RdC Pruvost	20 personnes	
Polytech'Lille	Salle Pasteur RdC	40 personnes	Réservation par mail uniquement : Mélanie SAKEZYN melanie.sakezyn@polytech-lille.fr
IUT A	Plusieurs salles disponibles	Selon la salle	Cyrielle MOREAU cyrielle.moreau@univ-lille.fr
DIP	Salle	20 personnes	Brigitte Rogier 03.20.33.64.41 BrigitteRogier@univ-lille.fr
DSI (M4)	1 ^{ère} salle réunion	30 personnes	dsi-secretariat@univ-lille.fr

- Campus Pont de Bois :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Maison de la Recherche	Salle des colloques	120 personnes	Carole Calandre 03.20.41.62.12 carole.calandre@univ-lille.fr
	F0.13	50 personnes	
	F1.07	30 personnes	
	F0.15 (à titre exceptionnel)	45 personnes	

- Campus Moulines :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	Salle des Actes	80 personnes	Patrick Piela 03.20.90.74.44 patrick.piela@univ-lille.fr
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	Salle du Conseil (Guy Debeyre)	50 personnes	Patrick Piela 03.20.90.74.44 patrick.piela@univ-lille.fr

- Campus Santé :

Composante/Service	Nom/Localisation	Capacité	Contact
Faculté de Médecine	Pôle Formation – Salle des Thèses 2	50 personnes	theses-diplomes-medecine@univ-lille.fr
	Pôle Formation – Salle des Thèses 3	40 personnes	
	Pôle Formation – Salle des Thèses 4	40 personnes	
	Pôle Recherche – Salle des Thèses	100 personnes	